

## CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE FORET DOMANIALE DE SENART 2023/2031

### Bulletin n°4 / septembre 2024

#### Sylviculture : prélèvements importants, engagements ONF non respectés

La commission « sylviculture » est l'instance prévue par la charte pour aborder la question centrale de l'exploitation forestière et de ses conséquences.

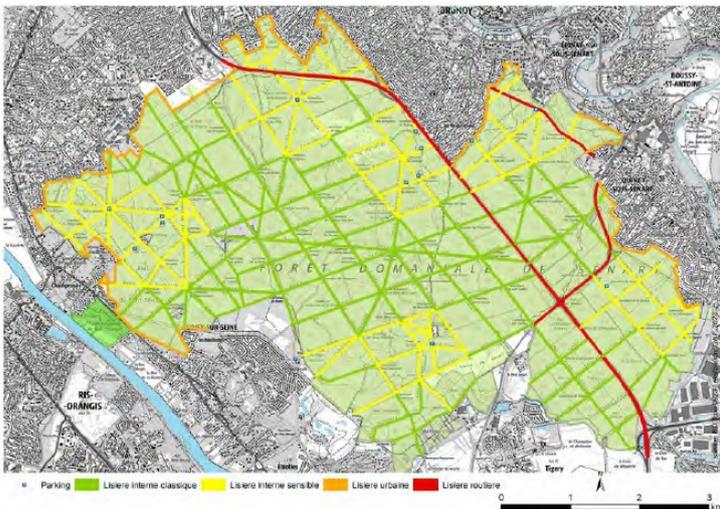
Ce bulletin prépare la commission « sylviculture » du 2 octobre 2024. Il prend en compte les réponses, Madame Virginie Veau Directrice de l'agence territoriale Ile-de-France Est de l'ONF à nos bulletins 1 et 2, le 16 avril 2024, et Monsieur Nicolas Méary du CD91, Président de la charte, le 27 août 2024, ainsi que des réunions des 3 juillet 23 et 16 mai 24 sur les lisières.

#### 1. Les partenaires de la charte ne disposent plus du planning prévisionnel des coupes

Le dernier planning des coupes a été présenté à la commission Sylviculture le 9 octobre 2023. Il présentait les interventions prévues entre septembre 2023 et avril 2024.

Il était convenu que nous serions désormais informés très en amont de toutes les opérations de martelage à venir, et en particulier celles qui concernent les parcelles « sensibles ». (Message de Virginie Veau du 16 avril 2024)

Pourtant une intervention a été réalisée par exemple parcelle 108 en juillet 2024 sans prévenir les associations.



Définition des parcelles à gestion lisière sensible en réunion sur les lisières le 3 juillet 2023



Détail de la parcelle 108 située le long d'une route d'accès à la forêt très fréquentée (accès au carrefour de Montgeron)

## Coupes réalisées en forêt parcelle 108



### 2. Incidence sur les paysages

Dans la partie « **Conduire une gestion sylvicole et paysagère adaptée aux changements climatiques et au contexte périurbain.** » il est clairement affiché que la gestion sylvicole doit limiter l'impact visuel de l'exploitation forestière et du stockage du bois. Les allées de cloisonnement qui ont été réalisées récemment sont pourtant très impactantes sur le paysage. Elles ont été réalisées comme auparavant à angle droit des chemins de promenade. La forêt est totalement détruite sur de larges bandes. Nous avons déjà signalé combien la réalisation de ces allées est traumatisante pour les amoureux de la forêt.



Il est possible de diminuer l'impact visuel de ces cloisonnements en réalisant des arrivées obliques sur les chemins comme le préconise l'ONF lui-même dans ses documents de communication

Fiches techniques ■ Travaux forestiers

Création et entretien de cloisonnements sylvoles		Pour un résultat de qualité
 <p>Création mécanisée des cloisonnements sylvoles.</p>	 <p>L'élagage de pénétration dans le peuplement de l'épicéa facilite la circulation des ouvriers dans la parcelle lors de leur intervention.</p>	<p>Il faut prendre en compte l'aspect paysager lors de la création de cloisonnements : l'implantation en bordure de chemin peut, par exemple, être oblique pour limiter l'accès d'intrus et l'impact visuel.</p>

Fiche travaux forestier : Création et entretien de cloisonnements sylvoles.

Figure 6 : la présence d'une bande boisée perpendiculaire aux layons permet de les cacher de la route ou d'un chemin (source : J. Montagne, modifié).

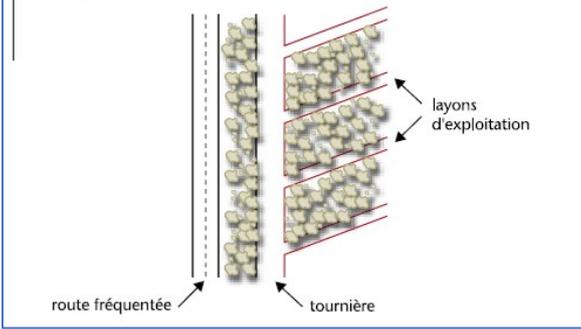
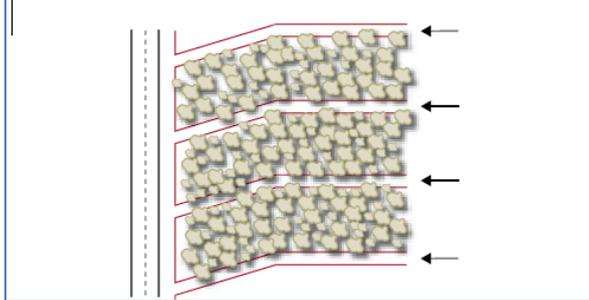


Figure 7 : si l'impact paysager risque d'être très fort, il convient de faire déboucher les cloisonnements en angle cassé sur le chemin forestier. Un layon courbé à la sortie n'est pas visible dans son ensemble depuis son point de départ (source : J. Montagne, modifié).



Extrait document informatif de Wallonie (Le cloisonnement d'exploitation pour préserver les sols forestiers

### 3. Cet été 2024, encore des prélèvements importants sans information préalable des signataires de la charte

Ci-dessous les amoncellements de grumes Route pierreuse, route diagonale (entre le carrefour du Cormier et la maison forestière de la Souche), carrefour du Château Frayé, carrefour des Bergeries

Les coupes ont été particulièrement importantes dans les parcelles 34, 40, 91 et 113.

Nous n'avons pas été prévenus de l'ensemble de ces coupes.





Amoncellements de grumes route pierreuse, route diagonale, carrefours du château Frayé, des Bergeries



#### 4. Une disparition du sous-bois dans les parcelles exploitées

Malgré la réalisation des allées de cloisonnement les abatteuses passent sur l'ensemble des parcelles ce qui détruit le sous-bois. La forêt perd en densité ce qui ne nous semble pas favorable à sa résilience face au réchauffement climatique.

Une forêt moins dense absorbe et retient moins d'eau, présente une hygrométrie plus faible lors des périodes de sécheresse. La diminution de la densité est défavorable à la biodiversité et favorise grandement la fréquentation alors qu'il serait souhaitable de limiter l'entrée du public à l'intérieur des parcelles.



Parcelle 108. Disparition du sous-bois après exploitation.



Une parcelle non exploitée récemment présentant une végétation dense et étagée

Le mode de gestion utilisé actuellement transforme la forêt en « Bois de Vincenne ».

## 5. Les chemins ne sont pas tous remis en état après le passage des engins

Les chemins sont défoncés lors du passage des engins et ne sont pas remis en état contrairement à l'engagement pris par l'ONF.



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
Office National des Forêts

L'ONF EN ACTION

FORÊTS ET ESPACES NATURELS

COMMUNES ET COLLECTIVITÉS

PRODUITS ET SERVICES

NOUS CONNAÎTRE

Rechercher

### Et après le chantier ?

Rémanents en forêt – ©Nathalie Petre/ONF

**Un hiver en forêt avec l'ONF**

C'est quoi une coupe de bois ?

Pourquoi coupe-t-on du bois ?

Les différentes coupes de bois en futaie régulière

Après une coupe de bois, il faut le savoir, les **entreprises de travaux forestiers ont l'obligation de remettre les chemins et le chantier forestier en état** (notamment les "ornières"), dans les conditions techniques et les délais prévus dans le contrat.

Cette obligation est mentionnée dans le cahier national des prescriptions d'exploitation forestière (CNPEF). Pour ceux qui souhaiteraient en savoir plus sur ce sujet, [rendez-vous ici](#) !

## 6. Des interventions en forêt pendant la période de nidification des oiseaux et pendant la période de reproduction des chevreuils

Alors que l'ONF demande aux visiteurs de respecter la quiétude de la faune pendant les périodes de reproduction des travaux de débardage ont été effectués dans certaines parcelles (chantier de débardage signalé par un promeneur dans la parcelle 100 le 25 juin 2024). De lourds engins entrent dans les parcelles alors que l'ONF nous recommande de tenir nos chiens sur les allées jusqu'à fin juin.

### En conclusion

Nous rappelons à l'ONF ses engagements vis à vis des partenaires de la charte :

1. Communiquer très en amont du planning des martelages pour permettre une information précise et le cas échéant la présence de signataires de la charte (en particulier sur les parcelles situées en zone sensible, en limite de zone urbaine ou le long des allées très fréquentées)
2. Communiquer la cartographie des coupes programmées avec descriptif : essences, volumes...
3. Informer immédiatement sur les interventions sylvicoles
4. Prendre en compte des paysages dans le mode de gestion (réalisation des allées de cloisonnement moins impactantes pour le paysage, diminution des prélèvements)
5. Respecter le sous-bois dans les parcelles exploitées pour obtenir une forêt plus étagée et plus dense qui favorise l'hygrométrie et réduit la fréquentation dans les parcelles
6. Conduire une concertation pour positionner les îlots de sénescence